



Commune de ST BARTHELEMY

JUIN 2010 n° 167

Sommaire

- * le mot du Maire
- * infos communales
- * dernière minute
- * compte rendu du CM du 2 juin
- * recensement militaire
- * pages spécial vacances
- * environnement
- * compte rendu de manifestations
- * info diverse
- * état civil



Photos Philippe ANDERT

La gabusienne

Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr avant le 20 de chaque mois

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthelemy— CCTB



BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

Le mot du Maire

En mettant en œuvre un procédé de transformation biologique des matières organiques pour fabriquer engrais et support de culture, la plate-forme de compostage de Montremont contribue à la valorisation des déchets.

Cette honorable activité ne doit pas, pour autant, engendrer des nuisances olfactives. Une récente inspection des services de l'Etat est venue contrôler la bonne application des prescriptions et donner les recommandations nécessaires à la bonne conduite des opérations. Dans quelques mois « les nez » devraient sentir une amélioration.

Maurice PELISSIER

A compter du 1er juillet NOUVEAUX HORAIRES DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	} 8h30 - 11h45 13h30 - 17h45
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	13 h30 - 17 h 45
Vendredi	} 8h30 - 17h45
Samedi	

**DERNIERE
MINUTE**

Avec l'avis favorable du Maire, le Conseil d'école propose à l'Académie de nouveaux horaires pour la prochaine rentrée scolaire : **8h30 - 11h45 / 13h30 - 16h15**

INFOS COMMUNALES

ATTENTION

vérifiez auprès de tous vos correspondants que votre adresse postale soit mentionnée de la manière suivante :

complément d'adresse le cas échéant ex : lotissement le
N° + nom de rue
38 270 SAINT BARTHELEMY

RAPPEL

Chaque année lors du traditionnel tir du feu d'artifice du 13 juillet, de nombreux chiens fuguent affolés par le bruit des fusées. Afin d'éviter ce désagrément il est conseillé d'enfermer ou d'attacher vos animaux pour la soirée.
merci

INSCRIPTIONS CANTINE SCOLAIRE



Les parents bénéficiaires du service de la cantine scolaire sont priés d'inscrire leurs enfants avant

le mercredi 25 août 2010 en Mairie UNIQUEMENT

Pour les nouveaux arrivants, merci de vous munir d'un RIB ou RIP pour la mise en place du prélèvement automatique

AVIS

Les habitants de St BARTHELEMY n'ayant toujours pas de numérotation ou de plaques indicatives à leur adresse sont invités à se faire connaître en Mairie le plus rapidement possible.



Syndicat des eaux de Beaufort / St Barthelemy

- lundi et mardi de 10 h à 12 h
- jeudi de 14 h à 17 h

04 74 48 34 04

Nantaise des
Eaux Services
Service clientèle

09 69 32 04 04

En cas de coupure ou d'imprévu
Message flash





RELANCE DU PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération prise en séance du 6 avril dernier, autorisant la réalisation d'une étude hydraulique à des fins d'aboutissement du PLU.

Il expose au Conseil les conclusions de ce rapport.

Il informe par ailleurs l'assemblée du dépôt de permis de construire d'un discount alimentaire à proximité de la clinique vétérinaire.

Il indique à l'assemblée que le POS tel qu'il s'applique actuellement ne permet pas ce type de réalisation, et qu'il y a lieu pour toutes ses raisons de se prononcer sur la reprise du PLU précédemment suspendu ou de procéder à une révision partielle du POS.

Le Conseil après délibération,

CONSIDERANT la complexité de cette démarche

PROPOSE qu'une entrevue avec les services de l'état soit organisée

SOUHAITE la reprise et l'aboutissement du PLU

AUTORISE le Maire à procéder à une révision partielle du POS existant, si un caractère d'urgence le justifie, et à signer les conventions afférentes.

DROIT DE PREEMPTION

Maurice PELISSIER, Maire, fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur les propriétés suivantes :

Propriété RIOU sise 910 Route de Beaufort cadastrée AL 3, 9 et 10 pour 4 199 m²

Propriété PELLEGRINO Joseph sise 262 allée des Cyprès cadastrée ZB 136 et 137 pour une superficie totale de 1634 m²

Propriété OPAC de l'Isère sise Lotissement La Galinière, 789 Route de Grenoble villa N°15, cadastrée ZB 91 pour 727 m²

Propriété DE PALO sise 25 Route de Marcolin cadastrée AK 125 pour une superficie de 590 m².

Le Conseil après échange,

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption.

DEBAT SUR LA TAXE ELECTRICITE

Monsieur Guillot, Conseiller Délégué au SE 38 expose que :

Le 28 avril dernier une réunion décentralisée du Se 38 s'est tenue à Bougé-Chambalud avec l'organisation de tables rondes.

Le Bureau à évoqué la prochaine décision du Préfet de l'Isère de regrouper l'ensemble des communes rurales dans une structure unique qui pourrait être le Se 38. Les communes non adhérentes à ce jour seraient intégrées d'autorité.

La non adhésion de certaines communes représente une perte de 1 million d'euros pour les finances du SE 38.

Au cours de la réunion 2 pistes sont évoquées afin d'améliorer les recettes :

1) Augmenter les frais de maîtrise d'ouvrage de 1% (aujourd'hui le taux est de 5%) le rapport serait de 130 000 euros .

2) Une cotisation de 1 euros par habitant par commune adhérente en fonction des mètres linéaires : rapport 710 000 euros .

Ces 2 solutions ont toutefois peu de chances de s'appliquer car une il y a une autre possibilité avec la taxe locale sur l'électricité.

Prochainement aura lieu la transposition de la Directive Européenne visant à harmoniser la taxe vers le taux le plus haut qui pourrait être de 8 ou 8,25%.

Le bureau propose de collecter cette taxe à la place des communes avec 3 propositions :

1) Le SE 38 encaisse la taxe et reverse à chaque commune la somme perçue actuellement, pour Saint-Barthélémy avec un taux de 4% la recette est de 9 000 euros au budget 2010.

2) Le SE 38 encaisse la taxe et reverse un taux uniforme de 6,90% aux communes. soit pour ST BARTHELEMY une majoration de 6800 euros par an.

3) Le SE 38 encaisse la taxe et conserve tout mais prendrait en charge la totalité des travaux y compris l'éclairage public.

Cette formule a les faveurs du Bureau .

Au l'issue de la table ronde il est procédé à un vote ; M GUILLOT se prononce pour la 2^{ème} solution la plus avantageuse pour les communes.

Mais vu les enjeux financiers importants, il demande au Conseil Municipal de se positionner sur l'une des 3 solutions proposées.

Après un débat nourri, le Conseil,

DONNE MANDAT à Bernard Guillot, Conseiller Délégué, pour voter en faveur d'un taux uniforme de 6,90% dont le produit serait reversé à la commune.

DENOMINATION DE VOIES PRIVEES

Le Maire rappelle au Conseil qu'il appartient à la commune de donner une appellation aux voies privées desservant les nouvelles constructions.

Après avoir pris connaissance des propositions émises par les riverains, le Conseil

DECIDE que l'allée desservant la propriété MARTINEZ sera dénommée Allée des Lilas, celle desservant la propriété CHENAVER Guillaume, Allée des Chevreuils.

PARTICIPATION CENTRE MEDICOSOCIAL

Madame Brigitte GUEDENET, adjointe, donne lecture de la Convention que propose la commune de LA COTE ST ANDRE formalisant la participation financière des communes aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire.

Elle précise que la participation communale annuelle demandée se monte à 0.80 € / élève.

Elle indique que la commune de LA COTE ST ANDRE propose qu'une convention entérinant ces modalités soit conclue pour trois années scolaires, à savoir les années 2009/2010, 2010/2011 et 2011/2012.

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la dite convention.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur DANNONAY, adjoint en charge de la sécurité, rappelle au Conseil le projet de plateau surélevé situé face au Lotissement Le Clos Vert destiné à ralentir la vitesse des véhicules.

Il informe le Conseil qu'une conférence territoriale se tiendra début juillet, et qu'il y a lieu d'y inscrire ce projet pour bénéficier des subventions correspondantes.

Le Conseil après échange,
EMANDE l'inscription du plateau surélevé sur une ligne budgétaire

SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention correspondante au titre des aménagements de sécurité.



Recensement militaire

2ème trimestre 2010

"Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française avant 16 ans révolus doivent obligatoirement se faire recenser en Mairie.

Pour cela il suffit d'apporter :

- * une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- * le livret de famille,
- * un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune, elle est indispensable pour la journée d'appel de préparation à la Défense mais également pour s'inscrire aux examens permis auto ou moto, baccalauréat... "

Ceux qui n'ont pas satisfait à cette obligation peuvent régulariser jusqu'à 25 ans



ENVIRONNEMENT

La nature a été bien arrosée. Les plantes se sont développées en conséquence.

Comme chaque année à cette saison nous rappelons aux riverains qu'il leur revient d'assurer l'entretien de leurs haies et arbres qui bordent les voies de circulation. Un empiètement sur le domaine public, en réduisant l'espace dévolu aux déplacements, crée une gêne et représente un danger potentiel qui engage leur responsabilité.

Nous comptons sur la bonne volonté et la compréhension de chacun.

Vivons en bonne harmonie en nous respectant mutuellement.

Cependant devant la négligence éventuelle de certains nous devons mettre en œuvre les mesures définies dans l'Arrêté du Maire du 23 juillet 2009.

Bon été à tous.

Bruno DANNONAY, Délégué à l'Environnement et à la Sécurité

REGLEMENTATION

DU BRULAGE DES DECHETS VERTS

(Source Arrêté préfectoral 2008-11470 consultable en Mairie)

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets issus des activités artisanales, industrielles et commerciales est interdit dans le département.

Concernant les particuliers le compostage et l'apport en déchetterie doit être privilégié, toutefois une tolérance existe par dérogation à l'article 84-1 du règlement sanitaire et départemental.

Le brûlage du bois de débroussaillage, de taille de haie ou d'arbres est autorisé dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Cette dérogation est applicable sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- 1) le brûlage ne doit entraîner aucune gêne, aucun danger pour le voisinage et les usagers des axes routiers, notamment par les fumées
- 2) le brûlage est interdit du 15 février au 30 avril et du 15 juillet au 30 septembre
- 3) les déchets à éliminer doivent être secs pour limiter les fumées
- 4) le brûlage de la tonte de pelouse est interdit
- 5) l'ajout de tous produits destinés à faciliter la combustion est interdit
- 6) le brûlage doit être effectué après le lever du soleil et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures
- 7) le brûlage est interdit les jours de grand vent

Reconnaitre

L'AMBROISIE

Une plante dangereuse pour la santé



FLEURS sur de longs épis



TIGE velue rougeâtre



FEUILLE profondément découpée



s'étale en forme de buisson

L'AMBROISIE une plante dangereuse pour la santé

Quelques signes particuliers



- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains

Risques de confusion



ARMOISE COMMUNE

- face inférieure de la feuille couleur gris argenté
- odeur marquée quand on la froisse



ARMOISE ANNUELLE

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse

Son aspect aux différents stades



PLANTULE



CROISSANCE



FLORAISON

Vous l'avez reconnue : détruisez-la !

Pour en savoir plus : www.ambroisie.info

QUE FAIRE CET ETE



PISCINE INTERCOMMUNALE de BEAUREPAIRE

TARIFS 2010 à partir du 3 juillet jusqu'au 31 août
Tous les jours de 11h à 19h

enfant moins de 8 ans accompagné **GRATUIT**

TICKET D'ENTREE JOURNALIER

jeune de 8 à 17 ans inclus 1,70 €

étudiant sur présentation d'un justificatif 1,70 €

adulte 3,00 €

CARTE 25 ENTREES NON NOMINATIVES

jeune de 8 à 17 ans inclus 30 €

étudiant sur présentation d'un justificatif 30 €

adulte 60 €

FORFAIT SAISON

jeune de 8 à 17 ans inclus 35 €

étudiant sur présentation d'un justificatif 35 €

adulte 70 €

DIVERS

Centres aérés du CIB et de l'OVIV **GRATUIT**

Campeurs : l'entrée est gratuite et les entrées et sorties sont à votre rythme au cours de la journée

CINEMA EN PLEIN AIR EN TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE

TARIF :

2 € pour les adultes
gratuit pour les - 18 ans



MOISSIEU SUR DOLON (cour de l'école) vendredi 4 Juin, repli en cas de mauvais temps : Salle des fêtes. Avec l'association « Culture et Loisirs » **DRAGON** Film d'animation pour toute la famille

POMMIER DE BEAUREPAIRE (cour de la salle des fêtes) vendredi 11 juin, repli en cas de mauvais temps : Salle des fêtes. Avec la mairie de Pommier de Beaurepaire **LE PETIT NICOLAS** Comédie pour toute la famille

BEAUREPAIRE (cour du centre social) vendredi 16 juillet, repli en cas de mauvais temps : Cinéma l'Oron. Avec l'association « Autour de l'Oron » **ALICE AUX PAYS DES MERVEILLES** Film fantastique pour toute la famille

JARCIEU : vendredi 23 juillet, repli en cas de mauvais temps : Gymnase **PLANÈTE 51** Film d'animation pour toute la famille

COUR ET BUIS (parking du stade de foot) vendredi 6 août, repli en cas de mauvais temps : Salle des fêtes. **LA PRINCESSE ET LA GRENOUILLE** Film d'animation pour toute la famille



MINI CAMPS ACCUEIL DE LOISIRS POUR JUILLET 2010

Attention places limitées à 16 enfants par mini-camps



Semaine du 5 au 9 juillet 2010 : Mini camp Poney au club Hippique de Taravas pour les 6/8 ans
2h de poney/jour, voltige, calèche **TARIF 155 € les 5 jours**

Semaine du 12 au 16 juillet 2010 : Mini camp Équitation au club Hippique de Taravas pour les 8/10 ans
2 h de cheval/jour, s'occuper des chevaux, sports en plein air **TARIF 220 €**



Semaine du 12 au 16 juillet 2010 : Mini camp Aquatique à la base de loisirs de St Pierre de Boeuf pour les 10/14 ans
Kayak, nage en eaux vives, raft et activités aux choix de la base de loisirs **TARIF 180 €**

Semaine du 19 au 23 juillet 2010 : Mini camp Aventure au Grand Serre (26) pour les 10/14 ans
2 demi journée de quad, 1 journée d'accrobranche, des ballades en vélo **TARIF 165 €**



Semaine du 19 au 23 juillet 2010 : Mini camp Aquatique à la base de Loisirs de St Pierre de Boeuf pour les 7/10 ans
Kayak, nage en eaux vives, raft, activités aux choix de la base de loisirs **TARIF 180 €**



Semaine du 26 au 30 juillet 2010 : Mini camp Théâtre pour les 10/14 ans
Montage d'une scénette, des costumes et des décors avec 2 intervenants professionnelles, mais il y aura aussi plusieurs activités de style pêche, minigolf, balade, multisports









TARIF 170 €

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
CONTACTEZ LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ILE DU BATTOIR 04 74 79 07 20

Accueil de Loisirs Sans Hébergements ÉTÉ 2010 BEAUREPAIRE ET JARCIEU

Du 5 au 30 juillet, du 2 au 6 août et du 23 au 27 août Thème : " Vive les vacances !!!"

Programme disponible à la Maison des Habitants et au Centre Social de Île du Battoir.

du 5 au 9 juillet		Bienvenue chez les Indiens
Tout au long de la semaine, nous vivrons façon des « oupapah », nous découvrirons leurs costumes et leurs façon de vivre		
du 12 au 16 juillet		Les p'tits écolo
Nous découvrirons l'art de la récupération pour confectionner nos activités sur toute la semaine; et nous mettrons des actions « sauvons notre planète » en place <i>(si vous avez des boîtes à camembert, des bouteilles en plastiques, des pots de yaourts... Pensez à nous)</i>		
du 19 Au 23 juillet		Indiana Jones
Nous partirons à l'aventure sur les traces d'Indiana Jones. Nous devons tout au long de la semaine trouver le trésor du temple perdu. Le chemin est long et parsemé de pièges que seul les enfants expérimentés pourront déjouer		
du 26 au 30 juillet		Les Pirates
Nous voguerons sur le bateau pirate du célèbre pirate Barbe Noire. Nous utiliserons son bateau pour rechercher son trésor à l'aide de la carte au trésor		
du 2 au 6 août		Les Inventeurs
Bob le Bricoleur sera parmi nous pour nous apprendre 2 ou 3 ficelles sur les inventions et le bricolage. Il nous guidera pour fabriquer des moulins à eau, des bateaux et pleins d'autres inventions		
du 23 au 27 Août		Les 5 sens
Les 5 sens sont toute une vertu. Nous apprendrons tout au long de la semaine à s'en servir et à les développer. Nous découvrirons ces 5 aspects lors de jeux et d'activités riches et variées		

MANIFESTATIONS



BEAUREPAIRE le 13 juillet 2010
À partir de 22h30
FEU D'ARTIFICE



RESTAURANT LE CHANDELIER
35 route de Grenoble 38260 PAJAY
DIMANCHE 25 JUILLET 2010

Repas campagnard

Renseignements ET réservations 04 74 84 66 67



PRIMARETTE
DIMANCHE 18 JUILLET 2010
VIDE GRENIER

Professionnels et particuliers
Sur les places du village
De 6 h à 19 h

BUVETTE - Casse-croûtes - repas froid - frites
Renseignements et inscriptions 04 74 84 56 50 ou 04
74 84 51 49 et 04 74 59 28 84
Organisé par le comité local FNACA



A.C.C.A.

St BARTHELEMY

Samedi 17 et
Dimanche 18 JUILLET 2010

- vers le stade -

BALL-TRAP

Samedi 17 :
A partir de 15h. + TIR NOCTURNE
Cuisses de grenouilles sous chapiteau

Dimanche 18 : TIR TOUTE LA JOURNEE

Planches spéciales

10 h. : COUPES DES PRESIDENTS
à midi : Moules frites sous chapiteau

Réservation des repas : Jeannot LAQUET : 04/74/84/76/68

Nombreux Prix et Coupes

COMPTE RENDU DE MANIFESTATION

C'est sous un soleil d'été et avec une belle affluence que c'est déroulé le 10^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL de Football catégorie UIS ce week-end de Pentecôte organisé par FORMAFoot BIEVRE VALLOIRE.

Un plateau de qualité avec 10 équipes venant du Portugal, d'Italie, de France et de notre région avec lesquelles nous pouvions attendre de beaux matchs sur le nouveau superbe terrain de Football, terrain refait à neuf à l'initiative de Maurice PELISSIER et son conseil municipal.

Nous remercions vivement la municipalité de ST BARTHELEMY pour de cette belle réalisation créée par les Ets LAQUET

Dès Samedi matin 9h00 les premiers matchs commençaient.

Vers 11h00 Maurice PELISSIER et son conseil profitaient de ce tournoi pour inviter Bernard SAUGEY Sénateur, Jacques REMILLIER Député, Philippe MIGNOT Conseiller Régional, Christian NUCCI Conseiller Général & Vice Président et aussi les maires et élus des environs à l'inauguration de ce nouveau stade.

Remerciement aussi de sa présence de Vincent SARRAGAGLIA Président de la Commission des Terrains du District de l'Isère pour l'aide apportée par la FFF. Un vin d'honneur clôturait cet événement avec la musique de la Barquette de Givors.

En fin d'après midi, pour terminer cette 1^{ère} journée, les équipes féminines de l'AS ST ETIENNE (D1) & de LA VEORE (D2) se sont affrontées avec comme résultat la victoire de l'ASSE par 3 buts à 1. Merci à ces jeunes filles pour la qualité de leur football

Le Dimanche matin, les matchs de poules se terminant, les phases finales se précisent et aux alentours de midi la grande nouvelle tombe avec la confirmation de la présence du talentueux joueur de football Sonny ANDERSON ex joueur de l'OL. Dès son arrivée un petit tour sur le stade avant de déjeuner avec les organisateurs. Une séance de dédicaces commence alors avant son départ vers 15h30 sur Lyon.

Nous remercions également Sonny pour sa disponibilité et surtout sa gentillesse

L'heure de la Finale tant attendue arriva pour opposer Egletons (Corrèze) et l'Entente Jarcieu, Bougé-Chambalud et Lapeyrouse Mornay qui a vu la victoire de l'Entente aux tirs aux buts 4 à 1.

Ce Xème Tournoi restera une belle réussite et nous tenons particulièrement à remercier les organisateurs bénévoles, les mamans pour le service et surtout les jeunes filles du club et aussi le corps arbitral composé de notre habitué TINTIN et de nos UI7 qui ont fait un travail sérieux et parfait

Formafoot Bievre Valloire



INFO



Qu'est-ce que SENIORS EN VACANCES ?

Le programme « seniors en vacances » organisé par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) depuis 2007 reçoit le soutien du secrétariat d'État au Tourisme. Il permet aux retraités de bénéficier d'un séjour tout compris à un tarif préférentiel et, de plus pour les petites retraites, d'un aide financière de l'ANCV.

Qui peut bénéficier du programme Seniors en Vacances ?

Toutes les personnes

- âgées de 60 ans ou plus (55 ans pour les personnes en situation de handicap).
- retraitées et/ou sans activité professionnelle.
- résidants en France.

Le conjoint peut bénéficier du programme s'il figure sur une déclaration

Pour plus de renseignements

ANCV—seniors en vacances TSA 69103 76934 ROUEN CEDEX
ou par internet
www.ancv.com rubrique seniors

ETAT CIVIL



Le 26 mai 2010

Monsieur Raymond Joseph TORGUE dit « Loulou » est décédé dans sa 85ème année

Toute notre sympathie à la famille